



L'HYDROGÈNE, AU CŒUR DES INFRASTRUCTURES ÉNERGÉTIQUES DE DEMAIN



STATIONS
HYDROGÈNE



FILLING
CENTERS



SECURE
POWER UNITS



MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE FINANCEMENT OBLIGATAIRE NON DILUTIVE D'UN MONTANT MAXIMUM DE 2 M€ APRÈS LA SIGNATURE DE LA PROMESSE DE VENTE POUR LE SITE DE CHAMPAGNIER

Grenoble, le 11 août 2026 - **HRS**, concepteur et fabricant français d'infrastructures hydrogène, leader européen des stations de ravitaillement en hydrogène, annonce la mise en place d'une ligne de financement non dilutive¹ d'un montant maximal de 2 M€ par émission d'Obligations Simples (OS). Une première tranche de 500 000 € sera souscrite au plus tard le 21 août 2026.

Cette opération s'inscrit dans la volonté de **HRS** de diversifier ses sources de financement tout en préservant les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ses ambitions industrielles et commerciales. Le tirage de l'intégralité de cette ligne ou la mise en place du financement bancaire en négociations (voir ci-dessous) permettrait d'étendre l'horizon de trésorerie de la Société jusqu'à la fin de l'année 2026².

Dans le même temps, **HRS** a signé le 7 août 2026³ la promesse de vente pour la cession-bail de son siège de Champagnier (Isère) avec un acteur européen des data centers. La finalisation ainsi que le règlement de cette transaction, sous réserve de la levée de conditions suspensives administratives uniquement, devrait intervenir à la fin de l'année 2026.

Enfin, **HRS** est toujours en négociations avancées avec son pool de partenaires bancaires historiques pour l'obtention d'un financement bancaire, dont la mise à disposition devrait intervenir avant la fin du mois de septembre 2026 et dont le montant cible a été ramené de 4 M€ à environ 2 M€ compte tenu du financement annoncé ce jour.

En cas de concrétisation de l'ensemble de ces sources de financement, **HRS** estime qu'il disposerait des ressources nécessaires pour financer ses activités au-delà des 12 prochains mois.

¹ Sauf en cas de défaut, voir les principales caractéristiques

² Pour rappel, HRS avait annoncé le 6 juillet 2026 et confirmé le 31 juillet 2026 que sa position de trésorerie lui procurait un horizon de financement jusqu'en septembre 2026 et qu'il travaillait en parallèle à l'extension de cet horizon.

³ Voir communiqué de presse en date du 10 août 2026

Hassen Rachedi, Président Directeur Général de **HRS** déclare : « La mise en place de cette ligne de financement constitue une étape dans le renforcement de notre structure financière. Elle nous apporte une flexibilité supplémentaire pour poursuivre l'exécution de notre feuille de route tout en préservant les intérêts de nos actionnaires. En parallèle, nous poursuivons activement nos discussions sur les autres leviers de financement annoncés, notamment la cession-bail de notre site de Champagnier et le financement bancaire en cours de négociation. Nous restons par ailleurs pleinement mobilisés pour étudier et saisir toute opportunité de financement complémentaire susceptible d'accompagner notre développement, sans nous limiter aux opérations actuellement annoncées. La concrétisation de l'ensemble de ces initiatives nous permettrait de disposer des ressources nécessaires pour accompagner le développement commercial et industriel de HRS dans un marché de l'hydrogène en pleine structuration. »

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS SIMPLES (OS)

HRS a mis en place un financement obligataire pour un montant maximum de 2 000 000 d'euros. Chaque OS, d'une valeur nominale de 1 000 euros, arrivera à échéance à l'issue d'une période de 24 mois à compter de sa date d'émission et sera amortie sur une base mensuelle. Les OS pourront être souscrites du 10 août 2026 jusqu'au 9 août 2027. Une première tranche de 500 000 euros sera souscrite dans les dix jours ouvrés suivant la signature soit au plus tard le 21 août 2026.

Les OS porteront un intérêt annuel de 10%, payables mensuellement. **HRS** remboursera le nominal et les intérêts en numéraire, mais, en cas de survenance d'un cas de défaut de paiement d'une échéance, chaque porteur aura le droit de demander le remboursement de sa créance obligataire échue en actions **HRS** sur la base de la valeur la plus basse entre (i) la moyenne du prix moyen pondéré du cours de bourse sur Euronext Growth Paris sur trois séances choisies par le porteur parmi les vingt derniers jours de cotation précédant le remboursement en actions, assortie d'une décote de 20% ; et (ii) le prix moyen pondéré du cours de bourse sur Euronext Growth Paris de la séance précédant la date de demande de remboursement en actions, assorti d'une décote de 20%.

Incidence du remboursement en actions des 2 000 OS sur la participation d'un actionnaire, en cas de défaut

En cas de défaut, l'incidence du remboursement en actions des 2 000 OS sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital de **HRS** préalablement à ce remboursement serait la suivante :

	Participation de l'actionnaire
Avant remboursement des 2 000 OS en actions	1,00%
Après remboursement des 2 000 OS en actions⁴	0,91%

Incidence du remboursement en actions des 2 000 OS sur la quote-part des capitaux propres, en cas de défaut

En cas de défaut, l'incidence du remboursement en actions des 2 000 OS sur la quote-part des capitaux propres par action, serait la suivante :

	Quote-part des capitaux propres ⁵
Avant remboursement des 2 000 OS en actions	1,19 €

⁴ À titre d'illustration, sur la base d'un prix de remboursement de 1,0496 euro, correspondant à 80% du cours de clôture du jour de négociation précédant immédiatement le 10 août 2026.

⁵ Sur la base des capitaux propres issus des comptes annuels au 31 décembre 2025, soit 23 874 447 €.

Après remboursement des 2 000 OS en actions	1,19 €
---	--------

Erreur ! Signet non défini.

AVERTISSEMENT

La ligne de financement ne fait pas l'objet d'un prospectus nécessitant une approbation de l'Autorité des marchés financiers (AMF), ni d'un dépôt auprès de l'AMF d'un document d'information contenant les informations énoncées à l'annexe IX du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié. Ce communiqué de presse ne constitue pas un prospectus en vertu du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié.

À PROPOS DE HRS (HYDROGEN REFUELING SOLUTIONS)

HRS est un concepteur et fabricant français d'infrastructures hydrogène.

Il est l'un des **leaders mondiaux des stations de ravitaillement en hydrogène de grande capacité** et propose **une gamme complète de stations modulaires et évolutives, allant de 300 kg/jour jusqu'à 4 tonnes/jour**. Pure-player de la conception jusqu'à la mise en service des stations, **HRS** dispose d'un outil de production industrielle de dernière génération, qui intègre une zone d'essais unique en Europe, permettant de tester, éprouver et développer ses produits et solutions.

HRS dispose aujourd'hui d'un parc installé de stations de grande capacité parmi les plus importants du marché avec **31 stations de 300 kg à 1 tonne/jour, représentant une capacité cumulée de plus de 6 tonnes/jour**. **HRS** propose également une offre complète de service incluant la maintenance, l'astreinte 24/7/365 et la supervision temps réel, au travers de sa "control room" unique en Europe. **22 contrats de maintenance de stations hydrogène sont à ce jour signés**.

HRS développe également une offre de filling centers dédiée aux infrastructures logistiques de l'hydrogène ainsi que des Secure Power Units (SPU) pour la production d'électricité à partir d'hydrogène dédiée aux infrastructures critiques.

Code ISIN : FR0014001PM5 - mnémonique : ALHRS.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site internet www.hydrogen-refueling-solutions.fr



CONTACTS

Relations investisseurs

ACTUS finance & communication
Pierre JACQUEMIN-GUILLAUME
hrs@actus.fr
Tel. 01 53 67 36 79

Relations presse financière

ACTUS finance & communication
Déborah SCHWARTZ
hrs-presse@actus.fr
Tel. 01 53 67 36 35

Relations presse corporate

ACTUS finance & communication
Anne-Charlotte DUDICOURT
hrs-presse@actus.fr
Tél. : 01 53 67 36 32